REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 13 février 2020
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département du territoire et du service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants

Cheminée et poêle à bois: un allumage par le haut pour mieux respirer

Bien utilisé, le bois constitue un combustible renouvelable qui permet de ménager notre climat. Le chauffage à bois produit cependant près de 80% des particules fines nocives issues de l'ensemble des chauffages genevois, compte tenu d'usages encore trop souvent non efficients. Ainsi, dans le cas des fourneaux, poêles et cheminées du canton à chargement manuel, ces émissions peuvent être en grande partie réduites grâce à un geste simple: l'allumage par le haut. Afin de faire mieux connaître cet enjeu et contribuer à améliorer la qualité de l'air, l'Etat de Genève distribue cet hiver, en partenariat avec l'Association des maîtres ramoneurs du canton de Genève et la Ligue pulmonaire genevoise, un kit d'allumage pour sensibiliser les usagers des fourneaux, poêles et cheminées du canton dans le cadre des contrôles réguliers de ces installations.

Fourneaux, poêles à bois ou cheminées de salon, on estime à plus d'une dizaine de milliers le nombre de ces installations employées comme solution de chauffage individuelle à Genève. Bien utilisés, ils contribuent à ménager notre climat tout en valorisant une ressource locale et renouvelable. Cependant, ce type d'équipement peut avoir un impact significatif sur la qualité de l'air, notamment lorsque ces derniers sont alimentés manuellement de façon inefficiente. Ainsi, dans notre canton, le chauffage à bois produit près de 80% des particules fines issues de l'ensemble des chauffages (voir l'encadré), les plus dangereuses pour la santé, car issues de la combustion et potentiellement cancérogènes.

Un feu sans fumée

Un geste pratique permet pourtant de réduire significativement les émissions polluantes dans les installations à bois à alimentation manuelle: l'allumage par le haut. Personne n'allumerait une bougie par le bas et pour un feu de bois, c'est pareil: lorsque les flammes sont sous les bûches, le bois émet de grandes quantités de fumée, synonyme de particules toxiques non brûlées. Il se consume aussi nettement plus vite et chauffe donc moins efficacement.

Ainsi, les bûches bien sèches devraient toujours être enflammées par le sommet de la pile au moyen d'un allume-feu adéquat. En limitant fortement la production de fumée, cette méthode protège directement la santé des personnes occupant les locaux, les plus menacées par les émissions toxiques, tout en réduisant la pollution atmosphérique. Elle permet aussi de réduire l'encrassage des conduits de cheminée et de prolonger la durée du feu pour économiser les bûches utilisées.

Une vidéo explique en détail cette méthode.

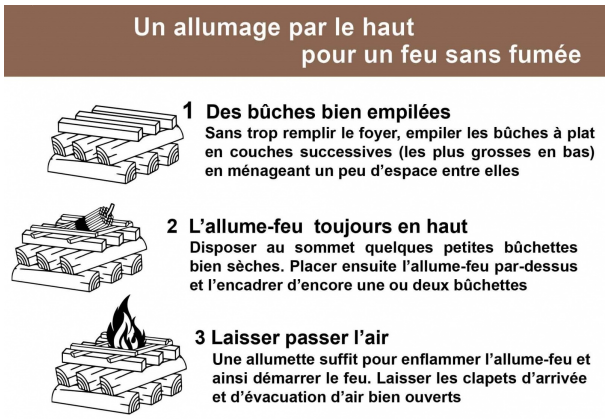

Un kit d'allumage distribué par les ramoneurs

Rapide et simple à réaliser, l'allumage par le haut nécessite l'emploi d'un allume-feu adapté. Afin d'encourager les détenteurs de fourneaux, poêles à bois et cheminées de salon à adopter ce geste, l'Etat de Genève organise cet hiver une opération de sensibilisation. Ainsi, grâce aux concours de l'Association des maîtres ramoneurs du canton de Genève et avec le soutien de la Ligue pulmonaire genevoise, un kit d'allumage comprenant une information pratique et un allume-feu écologique est distribué aux usagers dans le cadre du ramonage et du contrôle régulier de ces installations. A cette occasion, les ramoneurs peuvent également apporter de précieux conseils et explications pour que ces équipements de chauffage soient utilisés de façon optimale et durable, et ménager ainsi aussi bien la santé que l'environnement.

Télécharger l'image au format supérieur: Air - Image "Cheminée et poêle à bois : un allumage par le haut pour mieux respirer"

Chauffage et qualité de l'air : chiffres et données

En plus d'une dizaine de milliers de chauffages à bois, il y a environ 24'000 chaudières dans notre canton (52% au gaz, 46% au mazout et 2% bois) utilisées aussi bien pour assurer le chauffage hivernal que l'eau chaude toute l'année. En Suisse, l'ensemble des installations de chauffage au bois est à l'origine d'environ 15% des émissions de particules fines.

Sachant qu'un chauffage mal réglé peut entraîner une hausse des émissions de 50% à 100%,

la loi impose un contrôle régulier de ces installations. A Genève, celui-ci est assuré par des professionnels agréés qui relèvent un taux de non-conformité inférieur à 20%. Un nouveau réglage permet dans certains cas de solutionner le problème, mais pour d'autres installations des mesures plus importantes s'imposent: environ 1000 décisions de mise en conformité sont prononcées chaque année pour éviter des émissions polluantes qui menacent la santé et l'environnement.

Bon à savoir

- Puis-je allumer un feu de cheminée à n'importe quel moment de l'année ?

Oui, toutefois les feux de confort peuvent être ponctuellement interdits en cas de smog important.

- Qu'est-il interdit de faire brûler dans sa cheminée ?

Seul du bois naturel ou du bois usagé non traité employé pour le jardinage ou l'agriculture peut être brûlé dans sa cheminée.

- En choisissant mes bûches, comment limiter les suies et ménager la qualité de l'air ?

Les combustibles adéquats sont des bûches qui ont séché pendant deux ans au moins à l'abri des intempéries pour assurer une bonne combustion et limiter les suies cancérogènes.

- Comment éliminer les cendres de bois ?

En petites quantités, les cendres peuvent être éliminées dans les ordures ménagères (en veillant à les laisser refroidir pendant 48h à l’intérieur du poêle à bois ou dans la cheminée pour éviter tout risque d'incendie).

- Est-ce qu'une cheminée bien entretenue et un feu correctement allumé éliminent totalement le risque pour les occupants de respirer des substances nocives ?

Adopter ces bons gestes limite fortement la production de substances nocives dans l'habitat et dans l'environnement, sans pour autant les éliminer totalement. Pour réduire les contacts avec les fumées nocives, les inserts (vitres de séparation) pour cheminées ouvertes sont très recommandés – ces équipements sont aussi intéressants car ils augmentent fortement l'efficience de la cheminée sur le plan énergétique.

Pour toute information complémentaire:

- M. Philippe Royer, directeur du service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants, DT, T. +41 22 388 80 40

- M. Jonathan Jost, Maître ramoneur officiel et président de l'Association des maîtres ramoneurs du canton de Genève, T. +41 22 757 29 33

- M. Bernard Meier, directeur de la Ligue pulmonaire genevoise, T. +41 22 309 09 90